



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

S.A.R. le Prince héritier Haakon Magnus

Discours à la Cour européenne des droits de l'homme – 60^e anniversaire

Strasbourg, le 18 mars 2019

Monsieur le Président de la Cour européenne des droits de l'homme,
Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,
Éminents juges de la Cour,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je suis à la fois heureux et très honoré de revenir à Strasbourg pour fêter le soixante-dixième anniversaire du Conseil de l'Europe et le soixantième anniversaire de la Cour européenne des droits de l'homme

C'est l'occasion de réfléchir sur l'histoire de la Cour et sur sa mission importante –assurer le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit pour tous les individus d'Europe. C'est aussi une opportunité pour se pencher sur la pertinence de cette institution et sur les défis auxquels elle est confrontée.

La Cour et le Conseil de l'Europe ont avant tout été conçus comme un projet de paix.

Nous devons être reconnaissants envers ceux qui nous ont précédés et qui ont créé le système de la Convention européenne. Ils avaient une certaine vision de l'avenir de l'Europe, un idéal de coopération et de respect des droits individuels. Ils avaient compris l'importance du respect des droits de l'homme pour instaurer et maintenir la paix.

Pour garantir que les horreurs de la Seconde guerre mondiale ne se reproduiraient plus jamais, ils avaient senti qu'une nouvelle approche s'imposait – une approche qui empêcherait la majorité de priver la minorité de ses droits humains élémentaires.

En 1948, les droits fondamentaux de l'homme furent définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe fit preuve de célérité et adopta la Convention européenne des droits de l'homme en 1950. En établissant le système européen des droits de l'homme comprenant une Cour des droits de l'homme, l'Europe prenait une mesure courageuse et créait un système unique pour protéger les droits humains dans notre partie du monde.

Avec la chute du mur de Berlin, la fin de la guerre froide et les autres changements spectaculaires intervenus en Europe à la fin des années 1980 et au cours des années 1990, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme ont encore gagné en pertinence. Ils sont devenus des institutions clés pour bâtir une Europe plus intégrée.

Des murs sont tombés, de nouveaux membres ont adhéré et un socle de valeurs communes a été mis en place.

Aujourd'hui, cette Cour a pour mission de préserver les droits fondamentaux de 830 millions de ressortissants européens. La Cour protège nos valeurs européennes communes, qui se traduisent dans les droits individuels. Aujourd'hui, cependant, ces valeurs sont remises en cause. Le Conseil de l'Europe et la Cour sont mis à rude épreuve dans certaines parties d'Europe.

Permettez-moi donc de souligner le rôle crucial du travail de la Cour pour la protection des droits fondamentaux.

La Cour est unique parce que ses décisions ont force obligatoire pour l'ensemble des 47 États membres. Les États ont l'obligation de mettre en œuvre les décisions de la Cour. Ceci requiert une volonté politique. Chaque État doit montrer cette volonté et s'acquitter de ses obligations internationales.

Les États qui ont la volonté politique mais qui n'ont pas les moyens d'honorer leurs obligations peuvent bénéficier d'une assistance du Conseil de l'Europe.

Je considère cette coopération comme extrêmement précieuse. Je salue également l'extension et la professionnalisation de ce travail avec l'actuel Secrétaire Général. Je pense qu'elles sont indispensables.

À mon avis, l'impact de la Cour sur la situation des individus dans les États membres est souvent sous-estimé. La liste des réalisations et des arrêts marquants de la Cour est longue et impressionnante.

Des droits qui nous paraissent aller de soi aujourd'hui ont, en réalité, été définis par la Cour.

Je suis fier qu'un ancien juge norvégien, Monsieur Rolv Ryssdal, ait été le président de cette Cour resté le plus longtemps en exercice. Je me suis encore remémoré l'impressionnant héritage de Monsieur Ryssdal lorsque je me suis arrêté devant son buste dans le hall de ce bâtiment aujourd'hui.

En 1950, la création d'un tribunal supranational pour protéger les droits de l'homme et l'instauration d'un droit de requête individuelle étaient des démarches révolutionnaires. La Norvège fut le deuxième État à ratifier la Convention européenne des droits de l'homme le 15 janvier 1952. Il lui a pourtant fallu douze années de réflexion avant de reconnaître en 1964 la juridiction obligatoire de la Cour.

Depuis, la Norvège est un ardent défenseur de la Cour et du système de la Convention.

Cette année, qui marque le soixantième anniversaire de la Cour, coïncide avec le vingtième anniversaire de la loi norvégienne sur les droits de l'homme.

En vertu de cette loi, les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme sont transposées directement dans la loi norvégienne et prévalent sur toute législation contraire.

En 2014, le Storting – le Parlement norvégien – a adopté des amendements à la Constitution afin de donner aux droits de l'homme une position encore plus forte dans le droit norvégien. D'autre part, la Cour Suprême de Norvège a déclaré qu'elle interpréterait ces dispositions sur la base de la jurisprudence de la Cour des droits de l'homme.

On peut donc dire que le droit norvégien évolue parallèlement à la jurisprudence de la Cour.

Monsieur le Président,

Au cours de votre mandat, la Cour a connu des réformes majeures, dans une Europe en pleine mutation. Avec l'adhésion de nombreux nouveaux États à la fin des années 1990 et au début des années 2000, le nombre d'affaires a augmenté. Et les affaires en suspens se sont, de ce fait, multipliées.

Monsieur le Président, vous avez beaucoup accompli durant votre mandat.

Vous avez participé à de nombreux arrêts importants ; vous avez réussi à diminuer substantiellement le nombre d'affaires en attente. J'aimerais saisir cette opportunité pour vous féliciter, vous ainsi que vos collègues et soutiens, pour vos réalisations impressionnantes. Lors de ma visite aujourd'hui, j'ai découvert une Cour moderne et efficace.

Son travail, comme celui des autres institutions du Conseil de l'Europe, est essentiellement financé par les contributions obligatoires des États. Malheureusement, nous constatons aujourd'hui que les défis augmentent plus rapidement que les budgets disponibles pour trouver des solutions.

La Norvège soutient depuis longtemps la Cour. Je suis donc heureux que le Gouvernement norvégien ait décidé d'apporter une nouvelle contribution de plus de 600 000 euros au Compte spécial pour 2019. Nous espérons qu'elle permettra de faciliter le travail de la Cour et de réduire encore le nombre d'affaires en souffrance.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges, éminents invités,

Permettez-moi d'aborder une question qui m'est chère. Je suis Ambassadeur de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement et, à ce titre, je voyage à travers le monde pour promouvoir la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Mon ambition est de convaincre les leaders mondiaux d'inscrire les ODD au premier rang de leurs priorités. Une chose me paraît cependant assez évidente : il n'y aura pas de véritable développement sans paix et stabilité nationales.

Les ODD établissent des objectifs clairs et nous fournissent un cadre solide pour prendre des décisions stratégiques sur la manière de façonner l'avenir.

L'Agenda 2030 est un remarquable programme de transformation. Transformer
la pauvreté en prospérité,
l'inégalité en équité,
la marginalisation en opportunités pour tous,
la répression en liberté.

Ce programme peut changer la vie de chacun.

L'Agenda 2030 rapproche le monde entier. L'engagement de ne laisser personne au bord du chemin touche au cœur de notre humanité – notre volonté et notre capacité à garantir pour chacun des droits égaux et une vie digne.

Selon la propre évaluation du Conseil de l'Europe, 85 % de ses activités opérationnelles sont pertinentes pour la réalisation des ODD. Et la Cour apporte une contribution à cet égard, de manière sans doute la plus évidente pour l'ODD 16 relatif à la paix, à la justice et aux institutions efficaces, et pour l'ODD 5 sur l'égalité des sexes.

Monsieur le Président,
Les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit ne doivent jamais être tenus pour acquis. Ils doivent être défendus activement, tous les jours. Ceci est particulièrement important à une époque où les principes démocratiques fondamentaux sont mis en cause et où la légitimité de la Cour européenne des droits de l'homme est contestée par certains États.

Ces défis font peser des menaces réelles et immédiates sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Europe.

Il n'existe pas d'alternatives viables à la démocratie. Les violations des droits et le despotisme engendreront inévitablement l'instabilité, l'insurrection, la violence et les souffrances.

J'aimerais saisir cette opportunité pour faire part de ma préoccupation devant le mépris croissant du droit international et l'essor du nationalisme. En tant que ferme défenseur d'une large coopération, je désapprouve ceux qui prétendent que les relations internationales n'apportent rien. Puisque nous sommes confrontés aux mêmes défis, nous devons trouver les moyens de mieux travailler ensemble pour les relever.

Il se peut que les intérêts à très court terme d'un État soient mieux servis s'il agit seul. Mais les intérêts à long terme des États seront mieux préservés par une coopération mutuellement contraignante.

Notre tâche est de souligner les bénéfices de la coopération internationale et du droit international.

Et nous devons sensibiliser le grand public sur les répercussions positives de cette Cour sur sa vie de tous les jours. J'espère que nous pourrions ainsi mieux faire comprendre le rôle de la Cour et du Conseil de l'Europe et recueillir un solide soutien public pour ces institutions essentielles.

D'aucuns ont reproché à la Cour de limiter la souveraineté nationale et d'empiéter sur des domaines qui devraient être du ressort des autorités nationales.

Je ne partage pas ces critiques.

En effet, la Cour offre des solutions juridiques à des questions très complexes. Elle fournit des orientations précieuses aux États et peut les aider à concilier des intérêts divergents au sein de leurs populations.

La Cour contribue ainsi à renforcer la stabilité.

Nous devrions saluer son rôle, plutôt que de le dénigrer.

Il est de notre responsabilité commune de préserver ce système unique pour les futures générations d'Européens, pour notre avenir à tous. À cette fin, la Norvège demeure un partenaire fiable.

Je reste optimiste.

Je constate que beaucoup de jeunes sont prêts à se battre pour leurs droits et pour la protection effective de ceux-ci.

J'ai visité aujourd'hui le Centre européen de la jeunesse ici à Strasbourg. Comme souvent, j'ai été impressionné par la vision et le dynamisme des jeunes. Ils aspirent à changer les vies, et pas seulement les leurs, pour les rendre meilleures.

Sur ce, j'adresse toutes mes félicitations à la Cour en son soixantième anniversaire.

Je souhaite que les gens puissent vieillir de la même manière que cette Cour, en devenant toujours plus productifs, plus efficaces, plus influents et plus importants. Je vous félicite pour tout ce que vous avez accompli au cours de ces soixante années.

Et j'ai hâte de revenir en ces lieux, en tout cas au moins dans quarante ans, pour célébrer le centième anniversaire de la Cour.